

DÉCRYPTAGE

Par **RENAUD LECADRE**

Eau les cœurs contre Suez et Veolia!

La décision du Conseil constitutionnel, validant le 8 juillet la politique du conseil général des Landes – qui favorise le retour en régie publique de la distribution d'eau –, donne des ailes au président du département. Henri Emmanuelli est bien décidé à poursuivre son combat contre les marges de Veolia et Suez, accusés de «*fuites financières*» sur le dos des usagers. Un combat loin d'être gagné.

Qui est vraiment contre Henri Emmanuelli ?

Depuis 1994, date à laquelle le conseil général des Landes a décidé de moduler ses subventions aux communes (selon qu'elles optent pour la délégation au privé ou la gestion en régie publique), c'est le préfet de Pau qui mène la guérilla procédurale et attaque devant le tribunal administratif la moindre décision d'Emmanuelli. «*J'ai reçu des instructions, donc je défère*», aurait-il confié. L'Etat, soutien indéfectible de Suez et Veolia ? Preuve en a été donnée entre 2003 et 2005. Le Conseil d'Etat a finalement donné raison au département des Landes, en proclamant que «*l'incitation financière*» du conseil général ne saurait entraver la «*liberté de*

choix du mode de gestion» des communes. Qu'à cela ne tienne, le Parlement a adopté un amendement interdisant ce type de double traitement. Suez et Veolia ont alors «*commis une erreur monumentale*», se souvient Henri Emmanuelli, en prétextant de l'amendement devant les tribunaux alors qu'*il n'avait pas encore été examiné par l'Assemblée. Ils auraient voulu signer leur forfait qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement*». C'est ce cavalier parlementaire que le Conseil constitutionnel vient de censurer.

Qui est vraiment pour Henri Emmanuelli ?

«*Peu d'enthousiasme rue de Solférino ou place du Colonel-Fabien, juste quelques encouragements*», sourit l'ancien premier secrétaire du PS. Si Paris et Grenoble sont revenus en régie publique, les deux tiers des communes françaises continuent de déléguer au privé la gestion de l'eau. Mais le ramdam autour du prix de l'eau a contraint Suez et Veolia d'en rabattre (jusqu'à 30%) sur le prix de leurs prestations. Dans les Landes, la proportion de communes assurant elles-mêmes la distribution d'eau est passée de 20 à 53%. Un laboratoire ? ◆